



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20250722-DEC-2025-006-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2025
Publication : 23/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Décision N° CC-DEC-2025-006

22 juillet 2025

OBJET : MARCHÉ À PROCEDURE ADAPTÉE POUR FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS TRANSLUCIDES BLANCS POUR ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DE SACS TRANSLUCIDES JAUNES AVEC LIEN COULISSANT POUR RECYCLABLES SECS.

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu la proposition de la commission consultative réunie le 15 juillet 2025,

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer le marché à la société SOCOPLAST pour :

- Le lot 1 : fourniture et livraison de sacs translucides blancs pour ordures ménagères résiduelles.

L'offre retenue, après acceptation du BPU, est la suivante :

- Pour les sacs de 20 litres de 10 µ : 7.66 € HT les 1000 sacs
- Pour les sacs de 30 litres de 30 µ : 32.84 € HT les 1000 sacs
- Pour les sacs de 50 litres de 30 µ : 49.55 € HT les 1000 sacs
- Pour les sacs de 130 litres de 40 µ : 115.87 € HT les 1000 sacs

D'attribuer le marché à la société SOCOPLAST pour :

- Le lot 2 : fourniture et livraison de sacs translucides jaunes avec lien coulissant pour recyclables secs.

L'offre retenue, après acceptation du BPU, est la suivante :

- Pour les sacs de 50 litres de 30 µ : 51.69 € HT les 1000 sacs

ARTICLE 2 :

De signer les marchés correspondants, selon les BPU.

ARTICLE 3 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de CAEN
et publication par voie d'affichage



Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR

PHILIPPE LAGALLE
PAR DÉLÉGATION